



VILLE DE
CESTAS

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 30

NOMBRE DE VOTANTS : 33

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 septembre, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BOSC-NOUQUERET, BOUSSEAU, BOVA-SAINT-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DAMAY, DESVERGNES, FAVIER-LAFAYE, GOURPIL, HARRIBEY, HUIN, LABORDE, LANGLOIS, LOUSTAU, MERCIER, MOUSTIE, REMIGI, RULLEAU, SILVESTRE, BUCHOUL, MOREIRA, TACHON, TRUAISCH, FABRE, TRINQUART.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame FABRE à Madame DESVERGNES, Madame REVERS à Madame HUIN, Madame DUBOURG à Monsieur BUCHOUL

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CERVERA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur CERVERA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du 1^{er} juillet a été adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026- DELIBERATION N°7/13.

Réf: Service Education Jeunesse Agnès Favard/ 8.1

OBJET : ATEC GAMING INTERCO 2K27 – DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE DE 3 000 € POUR LE FESTIVAL GAMING 2K27 DE FÉVRIER 2027 – APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL - AUTORISATION

Monsieur MERCIER expose,

Par délibération n° 6/30 du 1er juillet 2026, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la création du festival Gaming 2K27, désigné M. Jonathan VILAIN, animateur au Service Animation Jeunesse (SAJ) et Promeneur du Net, comme accompagnateur référent de l'ATEC et autorisé le Maire à soutenir les demandes de subventions déposées par l'ATEC auprès des partenaires institutionnels.

L'Assemblée Générale constitutive de l'ATEC « Gaming Interco 2K27 » s'est tenue le 16 septembre 2026. Le bureau a été élu, les statuts adoptés et le budget prévisionnel voté. L'ATEC est désormais officiellement constituée, déclarée auprès des Francas de la Gironde, qui en assurent la responsabilité juridique et morale. Le procès-verbal de cette assemblée est joint à la présente délibération.

Le projet Gaming Interco 2K27 constitue, au-delà de l'événement, un véritable support éducatif porté par le Service Animation Jeunesse. Il permet aux jeunes de s'approprier le jeu vidéo comme pratique culturelle, de développer leurs compétences de création et d'organisation en portant eux-mêmes la production du festival, et de découvrir les métiers d'une filière dynamique en Nouvelle-Aquitaine.

La prévention des risques numériques en constitue le cœur, portée par la certification Promeneur du Net de l'animateur référent et inscrite à ce titre dans l'axe 2 du Schéma départemental Jeunesse de la Gironde, « Accompagner les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie », au titre de son volet consacré aux Promeneurs du Net.

Conformément à la délibération du 1er juillet 2026, l'ATEC sollicite auprès de la commune le versement de la subvention communale de 3 000 € prévue dans le plan de financement du Festival Gaming 2K27.

Budget prévisionnel du Festival Gaming 2K27 (février 2027)

POSTE DE DÉPENSE	MONTANT (€)
1. Location de matériel gaming (consoles, PC, écrans, réseau, VR)	2 445
2. Communication (flyers, affiches, visuels, bannières, réseaux sociaux)	700
3. Prestataires et intervenants (son/lumière, escape game, vidéo, gestion Francas)	1 525
4. Assurances (responsabilité civile et matériel, via Francas 33)	150

5. Récompenses tournois (bons d'achat, goodies, médailles, prix spéciaux)	300
6. Restauration et collations (participants et organisation, 2 jours)	600
7. Abonnements jeux / streaming (6 mois)	300
8. Petit matériel et imprévus (câbles, consommables, marge sécurité 5%)	560
9. Événement de clôture / sortie gaming	1 000
TOTAL DES DÉPENSES	7 580
POSTE DE RECETTE	MONTANT (€)
Subvention communale – Mairie de Cestas (objet de la présente délibération)	3 000
Subvention « Jeunes en Actions » – CAF de la Gironde (dossier déposé par l'ATEC)	3 500
Actions d'autofinancement (stands, ventes)	645
Participations des jeunes (tarif symbolique 3 €/pers., ~100 participants)	300
Cotisations membres (27 × 5 €)	135
TOTAL DES RECETTES	7 580

Note : la subvention communale de 3 000 € représente 39,4 % du total des recettes et satisfait au seuil minimal de 25 % de participation communale exigé pour l'éligibilité au dispositif « Jeunes en Actions » de la CAF de la Gironde.

Il vous est demandé d'attribuer une subvention communale de 3 000 € aux Francas de la Gironde pour le compte de l'ATEC Gaming Interco 2K27.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le Schéma Départemental Jeunesse de la Gironde 2022-2027, notamment ses axes 1, 2 et 3 ;

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde et les communes de Cestas, Canéjan et Saint-Jean-d'Illac ;

Vu la délibération n° 6/30 du 1^{er} juillet 2026 approuvant la création du festival Gaming 2K27, la désignation de l'accompagnateur ATEC et l'autorisation de soutenir les demandes de subventions de l'ATEC ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATEC Gaming Interco 2K27 en date du 16 septembre 2026 ;

Vu le budget prévisionnel de l'ATEC Gaming Interco 2K27 voté lors de l'AG constitutive du 16 septembre 2026 ;

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 26 voix pour et 7 abstentions (groupes Demain CESTAS et Rassemblement cestadais),

- Fait siennes les conclusions de Monsieur MERCIER ;
- Attribue une subvention de 3 000 € aux Francas de la Gironde pour le compte de l'ATEC Gaming Interco 2K27 conformément au cadre ATEC, en soutien à l'organisation du Festival Gaming 2K27 prévu en février 2027
- Rappelle que la gestion bancaire de l'ATEC est assurée par les Francas 33.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune ;
- Autorise le Maire ou Monsieur MERCIER, Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE


José CERVERA



LE MAIRE

Jérôme STEFFE

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 01/10/2026 et de sa publication sur le site internet de la commune le 01/10/2026
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.